

**Le débat au sein du Conseil Economique et Social sur la « Prévention et la résolution amiable des conflits collectifs »**

**Communiqué de Presse**

Le Conseil Economique et Social a tenu sa quatorzième session ordinaire à Rabat le jeudi 26 avril 2012.

Cette session a été consacrée à la discussion de l'état d'avancement des travaux sur « La prévention et la résolution amiable des conflits collectifs de travail ».

Au cours de cette réunion, la commission des affaires de la formation, de l'emploi et des politiques sectorielles a fait le point sur les auditions qui ont eu lieu auprès des partenaires sociaux (patronat, syndicats et Gouvernement) et sur le constat qui s'en dégage, notamment la volonté des parties prenantes à trouver des solutions adéquates pour faire face aux conflits sociaux et développer le travail décent. Cette volonté devrait se traduire par la mise en œuvre de mécanismes de renforcement de la confiance et la coopération effective entre les partenaires sociaux.

La commission a également dressé le bilan des expériences internationales en matière de techniques de médiation et de conciliation ou d'instauration des mécanismes d'arbitrage. D'après les tendances mondiales observées, les partenaires sociaux dans les pays développés s'orientent vers davantage d'autonomie.

Par la suite, les débats entre les membres du Conseil ont porté sur les pistes à approfondir pour améliorer le climat social et contribuer à baisser les coûts engendrés par les conflits sociaux pour les salariés, les employeurs et la collectivité de manière générale et préserver ainsi la compétitivité de nos entreprises tout en protégeant les droits des travailleurs et salariés.

Sur cette base, la Commission permanente en charge de cette question poursuivra ses travaux pour proposer lors d'une prochaine session les recommandations finales du Conseil pour prévenir et résoudre les conflits sociaux.